



CHARTRE DU DELEGUE

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

CHARTRE DU DELEGUE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

Missions du délégué à son arrivée	Avoir une tenue correcte, se présenter au moins une heure avant la rencontre.	Veiller à la sécurisation accès vestiaire, terrain. consignes au dirigeant référent mis à disposition (par le club recevant). Demander au club visité la mise à disposition au plus tôt de la F.M.I. (composition validée) / maillots de gardien et joueurs de champ, chasubles et d'un sac avec au moins 4 ballons gonflés règlementairement.	Accueil des arbitres, accompagnement au vestiaire dédié. Echanges pour la gestion de la rencontre.	Accueil équipe «visiteur» avec accompagnement au vestiaire dédié. Demander maillot du gardien et joueurs de champ, chasubles. Transmettre au plus tôt la FMI	Consignes claires aux deux dirigeants responsables (identifiés sur la FMI). Mise à disposition des arbitres : Maillots, chasubles, ballon et F.M.I. Vigilance à l'échauffement des équipes.
Missions du délégué pendant la rencontre	journaliste et / ou photographe : Présentation de la carte presse obligatoire. Ils sont sous la responsabilité du délégué. Respect du protocole. Gestion des remplacements avec l'assistant 1 ou directement avec le central, si bénévole à la touche. Gestion des blessés et des sanctions administratives, carton blanc inclus. Veiller au bon comportement des bancs, à la sécurité de ceux-ci. Vigilance à la mi-temps et à la fin de la rencontre, lorsque les joueurs regagnent les vestiaires.				
Missions du délégué après la rencontre	Restituer au club recevant le sac de ballons. Transcrire avec l'arbitre central toutes les données de la rencontre : Score. Sanction(s) administratives(s), blessés(ées), remplacements. Contrôler l'état du vestiaire visiteur (prise de photos si trop sale ou dégradé, joindre au rapport).				
Mission du délégué dans les 24H00	Elaborer et transmettre dans les 24h00 son rapport sur le support type (rapport District) : L'intégralité de l'administratif transcrit sur la F.M.I. + rapport complémentaire si incident.				

Le délégué représente le District de Football de la Haute-Vienne aux rencontres qu'il organise. Le délégué n'a aucun pouvoir sur les décisions des arbitres et n'est pas un contrôleur d'arbitre. Il est le garant du bon déroulement de la rencontre. Il doit être à l'écoute et s'adapter aux différents interlocuteurs.